



Malgré les radicaux et les socialistes, c'est le statu quo

RAPPORTS ÉGLISES-ÉTAT • On garde le système actuel, avec les impôts paroissiaux. Nouveauté: l'impôt de mandat, qui permet au contribuable de choisir son bénéficiaire.



Les constituants ont été très divisés hier sur la séparation entre les Eglises et l'Etat.

CHARLY RAPPO



KESSAVA PACKIRY

Débat complexe que celui abordé hier par les constituants. En l'occurrence celui sur les rapports Eglises-Etat, qui a passablement divisé l'assemblée. Au final, après une matinée de discussions, c'est le statu quo, pour le plus grand bonheur du groupe PDC: on garde le système actuel, et donc l'impôt paroissial. Grands perdants, les radicaux, appuyés par les socialistes, qui proposaient une séparation nette entre les Eglises et l'Etat, comme à Neuchâtel ou à Genève. Au vote, ils ont été 50 à suivre cette idée. Pas suffisant pour contrer les 64 voix en faveur des thèses de la commission.

Il y a pourtant une nouveauté: l'impôt de mandat, adopté par 60 voix contre 51. La loi, qui peut substituer à l'impôt ecclésiastique un impôt de mandat, permettrait ainsi au contribuable de choisir le bénéficiaire de sa contribution: Eglises reconnues, œuvres sociales ou autres associations d'utilité publique. Pour le reste, l'Etat accordera toujours un

statut de droit public aux Eglises catholique-romaine et évangélique-réformée. Les autres églises et communautés religieuses peuvent être dotées par la loi d'un tel statut. En fait, la véritable question, hier, a été de savoir si l'on doit laisser aux Eglises leur statut de droit public. Question essentielle pour aborder le sujet de l'impôt paroissial. Or, selon les partisans du statu quo, «supprimer ce statut reviendrait à priver les Eglises d'une part considérable des contributions qui leur sont versées», comme le relève Antoinette de Weck (Fribourg), au nom d'une minorité radicale.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE...

Les radicaux pourtant ne veulent pas entendre parler de statut de droit public. Ils enlèvent donc la base juridique pour le prélèvement de l'impôt ecclésiastique, ceci aussi bien pour les personnes physiques que morales, et proposent de changer la donne: «Aujourd'hui, les personnes sont, par défaut, taxées; seules celles qui en font la demande expresse et qui sortent de l'Eglise sont exemptées. Nous aimerions que ce soit le contraire; que, par défaut, les personnes ne soient pas taxées et que, sur demande, elles paient une

contribution volontaire», lance Frédéric Sudan (r, Bulle) au nom de son groupe.

Les radicaux se disent conscients du rôle social et culturel que jouent les Eglises et des moyens qu'il leur faut pour assumer ces tâches; le groupe entend démontrer son souci de ne pas laisser tomber les communautés religieuses en proposant que l'Etat participe aux frais de certains services que rendent ces Eglises à la communauté toute entière.

Pour Christian Levrat (s, Vuadens), partisan d'une séparation nette, les Eglises doivent effectivement décider elles-mêmes de leur propre financement. Et non s'appuyer sur l'automatisme de l'impôt. Regrettant que ce débat n'aborde que l'aspect «nerf de la guerre», Nathalie Defferard (cit, Siviriez) conclut cependant: «Plus rien ne justifie la position privilégiée de certaines Eglises». Pour Michel Bavaud (Treyvaux), du groupe citoyen, il est temps de penser à un divorce à l'amiable plutôt que de poursuivre dans un mariage boiteux.

ON DONNE DANS L'ANGÉLISME

«Ce n'est pas un mariage, mais un ménage à quatre», lui répond Daniel de Roche (dc, Guschelmuth), en faisant référence à l'Etat, aux

Eglises catholique et réformée ainsi qu'à la communauté juive qui s'est vu reconnaître un statut de droit public à Fribourg.

Du côté PDC toujours, Claude Schenker contre-attaque: «Les radicaux veulent un changement radical; ils veulent tout casser, en proposant le vide, ou presque. Je rappelle que notre système actuel, qui ne date que de quatre ans, est pourtant copié par d'autres cantons comme Bâle-Ville ou Saint-Gall.» Avec la proposition radicale, Claude Schenker reste persuadé que les Eglises n'auront plus rien pour assurer leur rôle socioculturel. «Il y aura juste de quoi faire vivre les ministères». Et d'asséner: «Fribourg ne mérite pas la séparation».

Jacques Repond, (dc, Grolley) estime pour sa part qu'on donne dans l'angélisme en pensant qu'un citoyen est suffisamment responsable pour soutenir la communauté religieuse à laquelle il appartient. «Nous sommes faibles. Nous avons besoin d'un coup de pouce. Et ce coup de pouce, c'est l'Etat qui le donne.» Enfin, Hermann Boschung (cs, Schmiten), s'envole: «On a besoin de l'Etat et de l'Eglise ensemble, comme on a besoin de l'air et de l'eau pour vivre». KP

CONSTITUANTE

La suite du programme

ÉCHÉANCES • La lecture zéro avalée, reste, si l'on peut dire, à rédiger un avant-projet de Constitution sur la base des thèses retenues. Ce sera la tâche des deux conseillers juridiques de la Constituante, Tarkan Göksu et Pierre Scyboz, qui devront transcrire les options choisies en articles concrets. Il s'agit, pour ainsi dire, de faire, avec la prose des constituants, des vers juridiques à rimes si possible riches. Le résultat de ce travail sera ensuite soumis à l'expert de la Constituante, le professeur Marco Borghi, de l'Université de Fribourg. Filtre suivant: une commission de rédaction, que le Bureau de la Constituante désignera prochainement, afin de finir le texte de l'avant-projet sous l'angle juridique (cette commission sera composée de deux sous-commissions: une par langue). Enfin, les huit commissions thématiques reliront les articles relatifs à leur «matière» afin de vérifier, sous l'angle politique cette fois, la bonne transcription des thèses retenues. Alors seulement, le plénum se réunira pour attaquer la première lecture. Ce sera en janvier 2003. Le résultat de cette lecture sera mis en consultation élargie dans le courant de l'année prochaine. Quant au peuple souverain, c'est en juin 2004 qu'il se prononcera sur le projet définitif de Constitution. JnG

CANTON

Les décisions de l'exécutif

FRIBOURG • Dans sa séance du 22 mai, le Conseil d'Etat a:

- nommé Hans Stocker, juriste, député, à Morat, en qualité de représentant de l'Etat au sein de la Commission consultative permanente pour les questions de personnel, en remplacement d'Albert Nussbaumer, avocat et notaire, à Ependes, démissionnaire;
- pris acte de la démission de: Gervais Bussard, à Pringy, ouvrier qualifié auprès de l'Arsenal cantonal (pour raison d'âge; avec effet au 31 juillet 2002); Yvette Etienne-Sauterel, à Fribourg, adjointe du chef de section auprès du Service des affaires sociales de l'Université de Fribourg (pour raison d'âge; avec effet au 31 juillet 2002); Gabriela Bruegger-Robatel, à Guin, employée d'administration auprès du service d'admission et d'inscription de l'Université de Fribourg (avec effet au 27 juillet 2002); Isabelle Gartenmann-Tiefnig, à Guin, laborantine auprès du Laboratoire agroalimentaire fribourgeois, unité vétérinaire (avec effet au 31 juillet 2002); François Mauron, à Orsonnens, caporal auprès de la police cantonale (avec effet au 31 juillet 2002); Paolo Pedrioli, à Fribourg, chef de secteur auprès du Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (pour raison d'âge; avec effet au 31 juillet 2002); des remerciements pour les bons services rendus sont adressés aux démissionnaires;
- adopté une ordonnance sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure.

PRÉCISION

Faute de frappe

PRD • Dans notre édition d'hier, une faute de frappe a faussé l'adresse Internet du Parti radical. Pour accéder au site fribourgeois, il faut bien taper www.prd-fribourg.ch et non pas www.prd-fribourg.ch. Les internautes auront sûrement corrigé par eux-mêmes cette imprécision.

EXERGUE

La partie ne fait que commencer

JEAN GODEL

Après la longue mise à plat des sujets au sein des commissions thématiques, la lecture zéro terminée hier aura permis à chaque groupe de marquer sa position. C'est un peu comme au Monopoly: le premier tour sert à marquer au mieux ses positions (plutôt Zurich Paradeplatz que Coire Kornplatz). Ensuite seulement, on marque des points, on négocie les prix voire on rachète des hôtels... «La 1^{re} lecture sera plus ardue...», prévient Félicien Morel (ouv, Belfaux).

Le bilan? Il est positif, en tout cas pour ce qui est de la forme. Tous les chefs de groupe consultés (nous n'avons pas pu joindre Peter Jaeggi pour le PCS) s'accordent à souligner la bonne tenue des débats, leur esprit constructif et convivial.

On se connaît d'un groupe à l'autre, on circule dans les travées, on se parle, tout cela dans une ambiance calme et bon enfant. Mieux, on se respecte, «indépendamment de la force des partis», constate Laurent Schneuwly (dc, Corpaux-Magnedens).

Les rêves d'une Constituante dépolitisée par l'apport de forces nouvelles? Ils se sont bien vite évanouis, auprès des observateurs extérieurs comme auprès des «novices» de l'assemblée: «Un peu dépourvus au début, on a vite compris qu'il ne fallait pas rêver avec les quelques vieux briscards de la politique qui sont en face», raconte Mélanie Maillard (Porsel) pour la Liste citoyenne. «Pour faire passer nos idées, il faut disposer des armes de la politique: la fin justifie les moyens.» La Constituante a vécu son dépeçage politique. Finalement, qui s'en plaindra?

STATU QUO

Et sur le fond? D'un groupe à l'autre, les avis divergent, les uns regrettant les acquis dont se félicitent les autres, et vice versa. Normal. Ainsi les socialistes, qui jugent le résultat «mitigé, mais contrasté», se réjouissent d'en découdre au sujet du Conseil de la magistrature et de l'équilibre budgétaire imposé à l'Etat – un dossier où l'on a frisé le ridicule, commente Alain Berset (Belfaux) en dénonçant le dogmatisme de la droite.

Un dogmatisme en valant bien un autre, Denis Boivin (r, Fribourg) piaffe de donner «un grand

coup de balai» dans les buts et droits sociaux retenus en trop grand nombre. «Le résultat suit la ligne de partage des partis», constate logiquement Ueli Johner (udc, Chiètres). Tous ces dogmatismes risquent de coûter cher, avertit Félicien Morel. Pour l'ancien grand argentier du canton, le résultat de cette lecture est comme une vitrine: elle montre beaucoup, mais on ne pourra pas s'acheter grand-chose.

Pour tout dire, tous s'accordent à voir dans le résultat de ce «tour de chauffe» un statu quo, bien plus qu'un texte avant-gardiste. On parle au mieux d'«évolution», de «progrès», au pire de «mise à jour», de «toiletage» ou de «demi-mesures». Le temps des audaces de 1857 est bien loin. Personne d'ailleurs ne semble s'en plaindre. «Ce texte a la couleur du temps», dit simplement Félicien Morel. Mais surtout, la Constituante est à l'image du peuple qui l'a élue.

Un peuple qu'il s'agira de convaincre en votation finale, rappelle malicieusement Laurent Schneuwly. D'ici là, tout reste à faire: chacun fourbit ses armes pour la 1^{re} lecture en janvier prochain. Les vraies batailles n'ont pas été livrées. La partie ne fait que commencer. JnG

INFOMANIE

026 426 44 44